



SO-FIT

Supervisory Organisation for Financial Intermediaries & Trustees
Organisme de Surveillance des Intermédiaires Financiers & Trustees
Aufsichtsorganisation für Finanzintermediäre & Trustees
Organizzazione di Vigilanza per gli Intermediari Finanziari & Trustees

**EMOLUMENTS ET TARIFS APPLICABLES POUR LES
ASSUJETTIS DE L'OS DE SO-FIT**

(Emoluments et tarifs)

2022 (état : 15.11.2021)

EMOLUMENTS ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LES ASSUJETTIS

2022

1. Frais de dossier lors de l'assujettissement pour un établissement financier en provenance de l'OAR de SO-FIT en fonction de la date de dépôt du dossier de requête auprès de SO-FIT ¹:
 - i. Premier trimestre CHF 2'000.- à 4'000.-
 - ii. Deuxième trimestre CHF 3'000.- à 5'000.-
 - iii. Troisième trimestre CHF 4'000.- à 6'000.-
 - iv. Quatrième trimestre CHF 6'000.- à 12'000.-

2. Frais de dossier lors de l'assujettissement pour un établissement financier externe en fonction de la date de dépôt du dossier de requête auprès de SO-FIT ¹:
 - i. Premier trimestre CHF 3'000.- à 6'000.-
 - ii. Deuxième trimestre CHF 4'000.- à 7'000.-
 - iii. Troisième trimestre CHF 5'000.- à 8'000.-
 - iv. Quatrième trimestre CHF 7'000.- à 14'000.-

3. Emolument annuel pour l'assujettissement selon la fréquence de l'audit prudentiel :
 - a. cycle annuel : CHF 5'000.-
 - b. cycle biennal : CHF 4'000.-
 - c. cycle triennal : CHF 3'000.-
 - d. cycle quadriennal : CHF 2'000.-

4. Acompte annuel pour la taxe FINMA : CHF 600.-

5. Frais de dossier pour l'accréditation d'une personne physique : CHF 300.-

6. Frais occasionnés par le traitement exceptionnel d'un dossier : entre CHF 150.- et 350.- de l'heure.

¹ la date déterminante prise en compte est la date de notification à SO-FIT du dossier complet (à l'exception des éventuels extraits de casier judiciaires et de poursuites) par EHP. Tout ajout ou modification de documents sur EHP avant la prise en charge par SO-FIT pourrait impliquer un report de la date déterminante.